



AFRIQUE/LIBYE - Graves violations des droits humains tant de la part du défunt Kadhafi que des rebelles selon l'ONU

Tripoli (Agence Fides) – Tant les forces loyales envers le défunt Col. Kadhafi que celles des rebelles se sont rendues coupables de crimes contre l'humanité. C'est ce qu'a établi la Commission internationale d'enquête sur la Libye constituée par l'ONU, Commission qui a publié hier, 2 mars, une synthèse de ses conclusions.

« Homicides, disparitions forcées et tortures ont été perpétrés dans le contexte d'une attaque étendue ou systématique à l'encontre de la population civile » affirme le rapport. « La Commission a en outre conclu que les thuwar (les forces anti-Kadhafi) ont commis de graves violations dont des crimes de guerre et des violations du droit humanitaire international, ces dernières étant encore en cours au moment du présent rapport ».

La Commission affirme en particulier qu'après la chute du régime, les différentes milices qui ont combattu durant la guerre se sont rendues coupables d'homicides, d'arrestations arbitraires, de tortures, de disparitions de personnes, d'attaques indiscriminées et de saccages à l'encontre des communautés, comme celle des Tawergha, considérées, à tort ou à raison, alliées du dictateur défunt. La Commission fait également état du fait qu'au moins 8.000 personnes se trouvent actuellement détenues dans les prisons libyennes sans aucune possibilité de protection.

La Commission a été instituée le 25 février de l'an dernier lors d'une session d'urgence du Conseil des droits humains des Nations unies avec pour mission d'enquêter sur toutes les présumées violations du droit humanitaire international en Libye, d'établir les faits et les circonstances de ces violations et des crimes perpétrés et d'indiquer les responsables des violations en question. (L.M.) (Agence Fides 03/03/2012)